

15^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 13 mars 2024, à 18h30

Centre Loisir Mgr Laval, 35 Avenue du Couvent

PRÉSENCES :

M. Éric Courtemanche-Baril	Président
M ^{me} Monique Langevin	Secrétaire
M. Philippe Beauchamp	Administrateur
M ^{me} Valérie Martel	Administratrice
M. Daniel Chouinard	Administrateur
M ^{me} Émilie Roy	Administratrice
M. Yvan Tessier	Administrateur

ABSENCES :

M ^{me} Caroline Bergeron	Vice-présidente
M. Guillaume Dufour	Trésorier

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Roy	Conseillère municipale - district Robert-Giffard
M. Stevens Melançon	Conseiller municipal – district de la Chute-Montmorency
M ^{me} Camille Esther Garon	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Michel Hubert	Conseiller en urbanisme –Division de la gestion territoriale, Gestion du territoire de la Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 31 autres assistent à la présentation du projet envisagé pour les 740 et 755 boulevard des Chutes; 11 restent pour la poursuite de la rencontre.

15^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le mercredi 13 mars 2024, à 18h30
Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35 avenue Du Couvent

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	18h30
2.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du mercredi 14 février 2024	18h35
3.	Consultation publique et demande d'opinion sur le projet <i>modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement au 740 et 755 boulevard des Chutes</i> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet (20 minutes) • Période de question du public (25 minutes) • Période de délibération du conseil d'administration (15 minutes) 	18h40
4.	Activités et comités du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none"> a) Suivi du procès-verbal b) Correspondance c) Résolutions d) Table de concertation vélo e) Suivi programme Sécurité f) Suivi et rapport des rencontres auxquelles des membres ont participé g) Trésorerie et résolution de paiement 	19h40
5.	Présentation de l'organisme Maisons de jeunes de Beauport	20h00
6.	Période réservée aux conseillers municipaux	20h30
7.	Suivi de la ville et présentation du traitement des eaux	20h45
8.	Questions et commentaires du public	21h00
9.	Divers	21h15
10.	Clôture de réunion	21h25

Note : L'horaire est à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions

Procès-verbal

1. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Sur proposition de Mme Émilie Roy, secondée par M. Daniel Chouinard, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que lu par le président.

2. Adoption du procès-verbal du mercredi 14 février 2024

Une modification est apportée au point 6, Suivi de la ville de Québec.

Il faudrait lire : Un courriel a été transmis le 7 février à la présidente du RTC pour demander des réponses aux résolutions déposées. Réponse attendue.

Sur proposition de M. Éric Courtemanche-Baril, secondée par Mme Émilie Roy, le procès-verbal de la 14^e assemblée du conseil d'administration est adopté à l'unanimité, en tenant compte de la modification apportée.

3. Consultation publique et demande d'opinion sur le projet *modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement au 740 et 755 boulevard des Chutes*

M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme –Division de la gestion territoriale, Gestion du territoire de la Ville de Québec—

Présentation du projet :

Il y a projet d'achat de deux (2) usages spécifiques pour le 740 et le 755, situés de part et d'autre du boulevard des Chutes.

Le propriétaire des deux (2) sites demande de modifier la réglementation d'urbanisme applicable dans la zone 54140Mb afin de pouvoir vendre ses bâtiments à des entreprises dont les activités prévues ne sont pas autorisées présentement. Les entreprises qui ont approché Deschamps Impression veulent conserver les bâtiments existants, d'autant que le bâtiment du 740 se veut un bâtiment patrimonial construit dans les années 1920.

Principaux enjeux / éléments à considérer :

- Le caractère patrimonial des bâtiments
- Les impacts sur le voisinage
- Le stationnement sur rue

Modifications proposées :

Le projet prévoit l'installation d'une garderie ou centre de la petite enfance au 740, et un projet d'entreposage intérieur de marchandise au 755.

Complément d'information de la part des intéressés :

- Entreposage :

Aucunes remorques ou véhicules lourds entreposés à l'extérieur; aucunes circulations ou manœuvres de camions lourds ni de stationnements sur les rues.

Garderie : 70 places; aucunes activités le soir ni la fin de semaine

Étapes à franchir :

- 13 février : Présentation au conseil de Ville
- 13 mars : Consultation publique et demande d'opinion sur le projet
- 14 au 20 mars : Contestation et commentaires écrits
- Avril : période d'approbation réglementaire
- Mi-avril : dépôt de la requête
- Adoption du règlement, avec modifications si requis

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=668>

Période de questions du public

- M. Jean-François Roy : pour l'entrepasage, que doit-on comprendre par peu d'employés; aucuns travaux extérieurs

Réponse de l'acheteur éventuel : 2 employés et pas de travail à l'extérieur

Pour la garderie : rien ne sera modifié à l'extérieur; installation de 2 modules de jeux.

- Commentaires de M. Serge Richard : le projet actuel semble intéressant, mais que nous réserve l'avenir ? Quels désagréments sont à prévoir ? Il n'est pas prévu d'utiliser les 2 portes de garage, il faudrait donc enlever l'interdiction de stationner.

- M. Luc Plante : comme il y aura peu d'employés, la ventilation pourrait être diminuée ! Pourquoi utiliser un bâtiment hautement sécurité pour de l'entrepasage ?

- M. Jean-Philippe Fontaine : le système de ventilation est dérangeant, même au minimum. Il faut accorder une attention particulière aux genres de matériel entreposés; fixer des heures d'accès; y aura-t-il une vigie ou des gens pour surveiller les lieux ?

Réponse du promoteur : 2 employés assureront une surveillance; accès jour et soir.

- Mme Emma Boucher : sa vue donne présentement sur le jardin de la Maison Deschamps ; son paysage sera gâché par une clôture !

La propriétaire de la garderie précise qu'il s'agira d'une clôture en fer forgé qui respecte toute la réglementation en place.

M. Michel Hubert précise qu'il y a 9 terrains dans la zone, dont 5 patrimoniaux

- M. Claude Boulet : C'était un imprimeur; il serait possible de donner une autre vocation que l'entreposage.

- Résident du 90 Deschamps : le stationnement n'est pas suffisant; que faire en cas de non-respect ?

M. Melançon suggère de communiquer avec le 311 pour une intervention sur le site même.

- Dame résidant au 90 Deschamps : 2 employés seulement; quelle sera la fréquence des allers et venues pour l'entreposage ?

Vous parlez des avantages, mais pas des inconvénients.

- M. Rainville (65 rue Deschamps) : D'accord pour la garderie; mais trouve déplorable qu'on n'ait pas pensé aux besoins en logements.

- M. Daniel (375 boul. des Chutes) propriétaire de mini-entrepôts, questionne la nécessité d'un tel projet; il y en a déjà suffisamment. Par ailleurs, selon son expérience, la clientèle de ce genre d'entrepôt peut parfois être moins recommandable.

- Mme du 90 Deschamps demande s'il y a des statistiques sur le nombre d'entrepôts dans la Ville.

Mme Valérie Martel lui suggère de faire une intervention au 311 à ce sujet.

- Le promoteur mentionne qu'un horaire d'accès n'est pas déterminé mais qu'il est possible d'en fixer un.

Interventions des membres du conseil de quartier

- Selon M. Éric Courtemanche-Baril, il faut prendre en considération que ce sont des usages déjà permis.

Pour la garderie, le parent ne peut pas déposer l'enfant; il doit entrer, le changer, etc.; il y a 30 places de stationnement pour les arrivées entre 7h et 9h et une circulation dense sur le boulevard.

La propriétaire de la garderie précise que les heures d'ouverture sont de 7h à 18h.

- Mme Émilie Roy insiste sur l'importance d'utiliser l'expression « entreposage domestique intérieur » plutôt que « entreposage intérieur de marchandise ». Les 2 termes sont utilisés

dans les documents de la Ville.

Le promoteur insiste sur le fait que les espaces à louer seront de 5' X 10'. Donc, il faut que ça entre !

- M. Philippe Beauchamps : il est question de 45 000 p.c., donc un potentiel de 200 à 300 cases. Affirmation confirmée par le promoteur.

J'ai moins d'inquiétude que pour la circulation dans un aréna.

- Mme Valérie Martel : l'entreposage n'a aucune 'plus-value' pour le quartier; usage pas nécessaire.

- Mme Émilie Roy : supposons que l'entreposage n'est pas accepté; on pourrait l'utiliser autrement...

Oui, de dire M. Melançon, le logement est possible sur 2 étages, sans hauteur maximum.

- M. Daniel Chouinard : pour l'entreposage, y a-t-il possibilité d'une réglementation spécifique pour déterminer les heures d'accès ?

- M. Éric Courtemanche-Baril est d'accord avec sa collègue, Mme Martel : l'entreposage n'a aucune 'plus-value' pour le quartier.

- En réponse à un protestataire présent à l'arrière de la salle, Mme Camille Esther nous informe qu'il y a une période de contestation écrite du 14 au 20 mars; une période d'approbation réglementaire; puis la présentation et rapport sur le projet au conseil d'arrondissement.

Période de délibération du conseil d'administration

- Mme Émilie Roy demande un huis clos avec les membres du CQ pour mieux comprendre, personnellement, et pour s'assurer que les membres du CA ont tous la même compréhension.

Avant de passer au vote, Mme Camille Esther Garon précise que le CA a trois options :

- 1- accepter les modifications
- 2- refuser les modifications
- 3- accepter avec propositions d'ajustement

2 personnes acceptent les modifications au règlement. Les membres du CA acceptent le projet de garderie à l'unanimité; mais 6 rejettent le projet d'entreposage.

4. Activités et comités du conseil de quartier

○ Suivi du procès-verbal

Réponse reçue à la résolution 24-CA-01; quelques résolutions de 2023 sont en cours. Monique Langevin en transmettra la liste à Mme Camille Esther Garon pour suivi approprié.

- Correspondance

- a) L'Agence 714 annonce avoir officiellement obtenu le mandat du projet de dynamisation des artères commerciales en 2024-2025, dont l'Avenue Royale. Mme Isabelle Roy apportera des précisions au point 6.

- b) Communiqué reçu annonçant un programme de 1 M\$ pour soutenir les propriétaires dans la décarbonation de leurs bâtiments.

- c) Proposition d'une résolution commune pour inciter les citoyens à participer à la démocratie locale via les conseils de quartier, de la part du CQ-Saint-Jean-Baptiste. Le CQVB officialisera son soutien lors de sa rencontre d'avril.

- d) Collectif Canopée souhaite faire une présentation de leur organisme lors d'une prochaine rencontre du CA.

- Résolutions

- Aucune n'est présentée.

- Table de concertation Vélo

- M. François Lessard, représentant de la Table, est absent.

- Programme de sécurité routière

- La décision de la Ville de reporter le programme ou non en 2024 n'est pas connue. Le comité du CQVB, formé de Mme Valérie Martel, Mme Émilie Roy et M. Vincent Tremblay-Boucher souhaitent une décision rapide car un sondage sera effectué pour que les citoyens choisissent l'affiche qu'ils préfèrent, et que la livraison des affiches est envisagée pour le mois de mai !

- Suivi et rapport des rencontres auxquelles des membres ont participé

- 19 février : M. Éric Courtemanche-Baril et Mme Émilie Roy ont participé à la consultation publique concernant l'hébergement touristique et la densification. Mise en place de permis (150 \$) pour 90 nuits et moins d'hébergement; programme pour permettre de densifier la rentabilité des espaces; possibilité d'ajouter un étage – un toit vert, un espace vert par exemple.

- 20 février : Conseil municipal – modifications au Règlement de fonctionnement des conseils de quartier

- M. Daniel Chouinard nous informe que le RASPB a obtenu les résolutions d'appui des CQ Vieux-Bourg (13 décembre 2023) et Montmorency (28 février 2024)

- 20 février : M. Daniel Chouinard, M. Yvan Tessier, Mme Valérie Martel et M. Éric

Courtemanche-Baril étaient présents à l' Atelier participatif sur la phase IV Promenade Samuel-de-Champlain / Table citoyenne Littoral Est et Accès Transport.
Plusieurs idées ont été formulées par les participants pour améliorer l'accès au fleuve malgré la présence du boulevard Dufferin-Montmorency.

- 22 février : reprise de la rencontre du 8 février -- Commission consultative pour la qualité de l'air

- 27 février : Mme Émilie Roy a assisté à la rencontre de la Table de développement local de Beauport où il a été discuté du dépôt probable d'un projet structurant.

- 29 février : Délibérations – démolition de l'édifice Gailuron
Les commentaires du CQ, en faveur de la démolition de l'ancienne boulangerie, ont été transmis par M. Daniel Chouinard.

o Trésorerie et résolution de paiement

Sujet non abordé en l'absence du trésorier.

5. **Présentation de l'organisme Maisons des Jeunes de Beauport**

www.mdjbeauport.com

M. Stéphane Gauthier, intervenant et animateur à la Maison du quartier de La Ribambelle, et M. Zény Domond, membre du CA :

La Maison des jeunes est présente depuis 1985 grâce à l'initiative de la communauté. C'est un OSBL, une association de jeunes et d'adultes qui se sont donné comme mission, sur une base volontaire dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontre animée où les jeunes côtoient des adultes –7 employés permanents et 6 à temps partiel. Elle accueille les jeunes de 11 à 17 ans dans 5 milieux de vie répartis dans l'arrondissement de Beauport : quartiers de Cambert, de la Ribambelle, de Courville, de Montmorency et de la Renardière.

Au cours de la présentation des différents sites occupés par des Maisons des jeunes, M. Zény Domond, en profite pour signaler que le 90 de la Renardière a besoin de réfection. M. Stevens Melançon y enverra quelqu'un sous peu !

Le cas de Giffard est problématique, en ce sens qu'il s'agit d'un local prêté. Mme Roy a immédiatement transmis un mot à son équipe à ce propos.

Services offerts

- Accueil
- Lieu de rencontres, milieu de vie animée
- Activités, projets et sorties de toutes sortes
- Écoute active et relation d'aide
- Soutien, accompagnement et référence

En terminant, Mme Émilie Roy suggère à M. Gauthier d'établir un lien avec Le Gouvernail; ce dernier confirme ne pas avoir d'entente particulière avec cet organisme.

6. Période réservée aux conseillers municipaux

Mme Isabelle Roy, conseillère municipale - district Robert-Giffard

- ≈ Gailuron est une saga qui dure depuis longtemps. Le 29 février s'est tenue une séance publique du comité de démolition. Les commissaires ont approuvé la démolition. Plusieurs jalons à venir; les travaux de démolition devraient commencer bientôt.

Mme Émilie Roy fait remarquer qu'il y a un délai de 6 ans pour construire des logements; est-ce qu'une résolution du CQ aiderait à diminuer ces délais ? Il est trop tôt, selon Mme Isabelle Roy.

- ≈ Agence 714 organisera 4 activités
13 avril : L'Avenue Royale en fleurs
13 juillet : L'Avenue Royale s'éclate
5 octobre : L'Avenue Royale au crépuscule
7 décembre : L'Avenue Royale en fête

M. Stevens Mélançon, conseiller municipal – district de la Chute Montmorency

- ≈ L'opération nids de poule : signaler les besoins au 311
- ≈ Réfection des rues : plans et devis d'ici la fin de mars

7. Suivi de la ville de Québec

Présentation sur le traitement des eaux

Mme Christine Beaulieu, directrice en intérim, Section de la qualité de l'eau et des laboratoires du Service du traitement des eaux.

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable vise à améliorer la protection de la santé publique par la mise à niveau 77 normes de qualité de l'eau potable.

Réseau d'aqueduc de 2 500 km; 185 points de prélèvements répartis sur le territoire; 4 réseaux d'aqueduc.

Suivi réglementaire des paramètres microbiologiques (141 échantillons/mois, 50% en extrémité de réseau) et paramètres physicochimiques.

La section de la qualité de l'eau et des laboratoires : Responsable de la gestion des anomalies esthétiques, des anomalies réglementaires, et des anomalies sanitaires.

Mesures d'atténuation :
problèmes esthétiques

- Eau jaune : présence de fer; incommode mais n'affecte pas la potabilité. Laisser couler l'eau pendant quelques minutes. Si pas d'amélioration au bout d'une journée, contacter le 311.
- Eau brune/grise : présence de sédiments, terre et/ou manganèse. Communiquer avec le 311.
- Odeur de chlore : fréquente lors des changements de saison/température; incommode mais n'affecte pas la potabilité. Remplissez un pichet et laissez le temps au chlore de se volatiliser
- Odeur de marécage/terre : due à l'activité de certains microorganismes. Plus fréquente à l'été et à l'automne. Incommode, mais n'affecte pas la potabilité

Les mesures d'intervention

- Détection des bactéries pathogènes : émission d'un avis d'ébullition par la Ville.
- Détection d'un polluant chimique toxique : émission d'un avis de non consommation.
- Détection d'un polluant générique dangereux : émission d'un avis de non-utilisation.

Préoccupations de la Ville :

- Portrait global de la qualité de l'eau dans l'ensemble du réseau d'aqueduc
- Identification des problématiques esthétiques par les citoyens
- Interventions qui sollicitent plusieurs services
- Complexité des communications des anomalies à la population
- Développement d'un sentiment de confiance de la population

Projet d'amélioration en développement pour répondre à ces enjeux. Les commentaires des usagers logés au 311 sont pris en considération.

Questions de membres du CA :

- M. Daniel Chouinard résume : « travailler ensemble pour le bien collectif »
 - M. Vincent Tremblay Boucher : la population DOIT communiquer avec le 311. Comment cette équipe peut-elle devenir proactive ?
- Mme Beaulieu : C'est pratiquement impossible de tout surveiller vu la grosseur du réseau, d'où l'importance des appels au 311. Il faut voir en l'équipe le pouvoir d'engager le maximum ...

- Mme Valérie Martel : dans les sites historiques, il est connu que le plomb est très présent dans les résidences.

Mme Beaulieu : En 2023, la Ville de Québec a élaboré un programme d'élimination du plomb dans l'eau potable afin de dépister et éliminer les branchements en plomb sur son territoire.

8. Questions et commentaires du public

Mme Véronique Cliche nous fait part de la vitesse excessive sur la rue de Deauville; un secteur habité par de jeunes familles et où se trouvent plusieurs écoles.

Elle aimerait savoir si des choses peuvent être prises pour changer la situation, par exemple des affiches « On ralentit », l'ajout de trottoirs, etc.

Elle a signalé la situation au 311 à plusieurs reprises.

Mme Isabelle Roy demandera de procéder aux analyses pour mettre en place diverses mesures.

Deux élèves du programme CFER, accompagnés par deux titulaires nous présentent le programme; une école-entreprise où l'on favorise le développement de jeunes adultes autonomes, de citoyens engagés et de travailleurs productifs. Dans le respect de l'environnement, ils donnent une seconde vie à des matériaux qui seraient aux rebuts.

Clientèle : Élèves de 15 à 18 ans, n'ayant pas atteint les acquis de fin du primaire 2023-2024 : plus de 90 élèves inscrits

Valeurs développées chez les élèves : Rigueur, respect, effort, autonomie engagement

Ces écoles sont autant de petites usines où, en plus d'améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques, les jeunes travaillent au recyclage de déchets.

Grâce à des partenariats établis avec différentes entreprises, les jeunes procèdent au recyclage des textiles et dépersonnalisation sécurisée et au recyclage du bois.

Une invitation est également lancée pour participer à leur souper-spectacle bénéfique le 21 mars à compter de 17h, à la cafétéria de l'Académie Sainte-Marie, afin de présenter les résultats de leurs efforts. Une occasion également pour se procurer quelques articles.

M. Luc Plante suggère de refuser le projet présenté plus tôt. Il mentionne une non-cohérence de la ville quant aux règles de zonage dans le secteur. Le bâtiment du 73 Deschamps est dans un état lamentable et grandement en non-conformité depuis 2010. Il mentionne une autre résidence dans un fâcheux état.

Mme Valérie Martel appuie M. Plante pour le premier point. Deux projets sur le boulevard des Chutes qui ont été en demande d'opinion. Elle demande aux élus présents s'il est possible d'avoir une réflexion d'ensemble du secteur et être en amont des demandes plutôt que l'inverse.

Mme Isabelle Roy est au courant pour le 73 mais pas pour l'autre résidence; elle suggère à M. Plante de communiquer avec elle.

M. Robert Bergeron propose une activité intéressante pour animer l'assemblée générale annuelle : la présentation de photos et d'images du Vieux-Bourg, par la Société d'Art et d'Histoire de Beauport.

M. Éric Courtemanche-Baril communiquera avec lui pour en discuter.

M. Robert Bergeron mentionne aussi que le plan d'action pour la convivialité du Vieux-Québec, dont il a été question au début du mois, est très intéressant et pourrait servir de modèle pour l'Avenue Royale.

9. Divers

Mme Émilie Roy annonce son départ du Conseil de quartier; son poste sera donc en élection pour 1 an. M. Philippe Beauchamps prendra la relève pour la gestion du 'drive' et l'organisation des rencontres 'Meet'.

10. Clôture de l'assemblée

Le président donne rendez-vous à l'assemblée générale annuelle, le mercredi 10 avril.

L'assemblée est levée à 22h08 sur proposition de Mme Émilie Roy, et approuvée à l'unanimité.

Éric Courtemanche-Baril

Éric Courtemanche-Baril
Président

Monique Langevin

Monique Langevin
Secrétaire